

Procès-verbal de la réunion statutaire de l'assemblée générale tenue le 1^{er} novembre 2002 au siège social de l'Université du Québec (AG-006)

Sont présents :

De la direction :

J. Claude Lainesse
Roch Meynard
Michel Poisson

Des associations affiliées :

Association du personnel retraité de l'UQAM (Après L'UQAM)
Thérèse Leduc, Rose-Anne Pelletier

Association des personnes retraitées de la Télé-université (APRTU)
Madeleine L'Heureux

Association des professeures et professeurs retraités de l'UQAM (APR-UQAM)
Nathalie Langevin, Roch Meynard, Jean-Robert Vanasse

Association des professeurs retraités de l'UQTR (APR-UQTR)
Paul Gagné, J. Claude Lainesse, Michel Poisson

Association des retraités de l'UQAC (ARUQAC)
Jean-Paul Paquet

Association des retraités de l'UQAR (ARUQAR)
Gaston Dumont, Lise Hins

Association des retraités de l'UQAT (ARUQAT)
Gaston Dumont, Lise Hins

Association des retraités de l'UQO (ARUQO)
Yves Asselin, Sylvio Gagnon, Marc-Aurèle Vincent (par téléphone)

Association des retraités de l'UQ (ARUQSS)
Pierre Dionne, Gilles Lachance

Association des retraités de l'UQTR (ARUQTR)
Claude Charette, Renald Cloutier, Claude Vézina

Du groupe-conseil sur les régimes de retraite :

Michel Madden

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2001 (AG-005)
4. Ratification des actes de la direction
5. Dépôt des états financiers
 - 5.1 Bilan et état des résultats de l'exercice 2001-2002
 - 5.2 Prévisions budgétaires pour l'exercice 2002-2003
 - 5.3 Quote-part des associations affiliées, 2001-2002
6. Propositions de la direction
 - 6.1 Soutien aux frais de déplacements des associations éloignées
 - 6.2 Consultations et votes à distance
 - 6.3 Responsabilité des dossiers majeurs
 - 6.4 Examen des livres comptables
 - 6.5 Cotisation des associations affiliées pour l'exercice 2002-2003
7. Nominations à la responsabilité des dossiers majeurs
 - 7.1 Responsable du dossier des régimes de retraite
 - 7.2 Responsable du dossier des assurances collectives
8. Projet de rapport annuel 2001-2002
9. Collaboration aux organismes affinitaires
 - 9.1 Alliance des associations de retraités prestataires de régimes complémentaires de retraite (AAR)
 - 9.2 Associations de retraités des universités québécoises (ARUQ)
10. Élections aux trois postes à combler à la direction
 - 10.1 Présidence
 - 10.2 Vice-présidence à la trésorerie
 - 10.3 Vice-présidence au secrétariat
11. Échanges sur le plan d'action pour l'année 2002-2003
12. Varia
13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la réunion

Après avoir déclaré la réunion ouverte, le président souhaite la bienvenue aux participants et les invite à se présenter individuellement à tour de rôle.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Jean-Paul Paquet, avec l'appui de Lise Hins, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît à la page 2.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2001 (AG-005)

Sur proposition de Rénaud Cloutier, avec l'appui de Lise Hins, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal AG-005 tel que présenté et corrigé en séance.

4. Ratification des actes de la direction

Sur proposition de Rose-Anne Pelletier, avec l'appui de Yves Asselin, il est résolu à l'unanimité de ratifier les actes posés par la direction au cours du dernier mandat écoulé.

5. Dépôt des états financiers

5.1 Bilan et état des résultats de l'exercice 2001-2002

Le vice-président à la trésorerie dépose des états financiers de l'exercice 2001-2002 (documents FRUQ-05a 2002 08 31 et FRUQ-05b 2002 08 31). Suit un échange de questions et de réponses.

Résolution AG-006-0056

États financiers de l'exercice 2001-2002

Attendu les dispositions de l'article 3.1 f) des Statuts et règlements généraux précisant les rôle et pouvoirs de l'assemblée générale;

attendu le dépôt par le vice-président à la trésorerie des états financiers de l'exercice 2001-2002 et du rapport d'examen des livres comptables et des états financiers effectué par M. Paul-André Hardy, C.M.A.;

attendu la recommandation de la direction (résolution DI-022-059);

sur proposition de Lise Hins, avec l'appui de Thérèse Leduc, il est résolu à l'unanimité :
d'adopter les états financiers de l'exercice 2001-2002 tels que déposés.

5.2 Prévisions budgétaires de l'exercice 2002-2003

Le vice-président à la trésorerie dépose ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2002-2003 (document FRUQ-05c 2002-2003).

Résolution AG-006-0057

Prévisions budgétaires pour l'exercice 2002-2003

Attendu les prévisions budgétaires déposées par le vice-président à la trésorerie (document FRUQ-05c 2002-2003);

attendu la recommandation de la direction (DI-022-059);

sur proposition de Gilles Lachance, avec l'appui de Nathalie Langevin, il est résolu à l'unanimité :

d'adopter les prévisions budgétaires 2002-2003 telles déposées.

5.3 Quote-part des associations affiliées, 2001-2002

Le vice-président à la trésorerie présente et explique le tableau des cotisations reçues à la Fédération en provenance des associations affiliées (document FRUQ-05d 2001-2002). Suit un échange de questions, réponses et commentaires.

6. Propositions de la direction

6.1 Soutien aux frais de déplacement des associations éloignées

Le président dépose le projet de résolution FRUQ-06e AG-006-0057 concernant le soutien aux frais de déplacement des associations éloignées.

Résolution AG-006-0058

Soutien aux frais de déplacement des associations éloignées

Attendu la situation financière de la Fédération, telle que reflétée par les états financiers déposés en séance par le vice-président à la trésorerie;

attendu la pertinence d'apporter un soutien aux frais de déplacement des associations éloignées, qui sont souvent aussi de petites associations;

attendu les avis uniformément favorables qui ont été transmis par les délégués à la suite d'une consultation informelle accompagnant le **FRUQinfo** n° 3 du 30 juillet 2002;

sur proposition de Paul Gagné, avec l'appui de Madeleine L'Heureux, il est résolu à l'unanimité :

- a) **d'adopter le principe d'un soutien aux frais de déplacement des associations éloignées de Québec à l'occasion des réunions de l'assemblée générale;**

- b) d'utiliser la méthode de calcul proposée au paragraphe 2 ci-dessus;
- c) de confier à la direction le soin de moduler l'application de ces mesures de soutien aux disponibilités budgétaires de l'exercice en cours.

6.2 Consultations et votes à distance

Le président dépose le projet de résolution FRUQ-06e AG-006-0058 concernant le vote à distance des membres de l'assemblée générale.

Résolution AG-006-0059

Vote à distance

Attendu la volonté de l'assemblée de se doter d'un mécanisme permettant, en certaines circonstances, de consulter les membres sous la forme d'un vote à distance;

attendu le texte des Statuts et règlements généraux de la FRUQ (version 2.1 du 2002 10 30);

sur proposition de Yves Asselin, avec l'appui de Nathalie Langevin, il est résolu à l'unanimité :

d'amender les Statuts et règlements pour y insérer un article 9 ainsi libellé :

Article 9

Vote à distance

9.1 Vote par la poste ou par courriel

La direction peut soumettre une question à la consultation des membres de l'assemblée par le moyen d'un vote par la poste ou par courriel. Les membres doivent disposer d'au moins 20 jours francs pour retourner leur formulaire de vote.

Le formulaire de vote devra contenir deux sections : une section A, réservée au vote proprement dit sur la question soumise à la consultation, et une section B, réservée à l'inscription éventuelle d'une objection à l'utilisation de cette démarche pour cette question précise. Si un tiers ou plus des membres de l'assemblée habilités à voter inscrivent sur leur bulletin de vote une telle objection, le résultat du vote, quel qu'il soit, ne pourra être retenu. La question devra être soumise à l'assemblée générale à l'occasion d'une réunion ordinaire ou statutaire.

7. Varia

Jean Carette rappelle aux délégués que nous vieillissons toutes et tous au cours d'une retraite à deux étapes. Alertes et actifs, nous profitons, maintenant, de la première étape. Pourtant, nous ne pouvons entretenir aucune illusion : nous nous acheminons progressivement vers l'invalidité partielle; nous l'avons régulièrement sous les yeux et nous en sentons souvent des signes avant-coureurs qui ne trompent pas. Or, dans des sociétés comparables à la nôtre, les regroupements de retraités se chargent de penser et de gérer des services et des institutions pour des retraités en perte d'autonomie.

Chez ces regroupements de retraités, une partie du budget (3 %) est réservée à des fins d'assistance aux collègues en difficulté. Il nous faudra bien développer, à ce sujet, le souci de connaître ce qui se fait, ici et ailleurs, et surtout réfléchir ensemble à ce que nous pourrions réaliser pour aider, particulièrement si nous souhaitons recevoir de l'aide quand notre tour viendra.

Paul Gagné mentionne que l'APR-UQTR s'est récemment dotée d'un comité d'entraide, pris en charge par Renée Laflamme, qui en est cependant encore à la phase de l'inventaire des ressources et des besoins. Pierre Dionne réfère aux réalisations auxquelles en sont arrivés les retraités à l'Université Laval, et dont nous pourrions nous inspirer. Le président Meynard invite les délégués à exploiter le **FRUQinfo** pour assurer la diffusion des projets auxquels travaillent les associations.

8. Levée de l'assemblée

D'un commun accord, l'assemblée est levée à 13 h 15.

Le président,
Roch Meynard

Le secrétaire,
Michel Poisson